



Rejoignez la  
communauté  
Once for All :  
**l'assurance d'un  
business simplifié  
et sécurisé.**

Offre OnceForeign

Pour les entreprises étrangères\*

(\*)Entreprise non-immatriculée en France



# Gagnez du temps pour l'essentiel : votre business



Pourquoi rejoindre la communauté  
Once for All ?

- 01.** Réduire au strict minimum vos contraintes administratives en nous confiant la collecte de vos documents.
- 02.** Eviter les nombreuses relances de vos clients, un oubli, voire la perte d'un marché liée à un dossier incomplet.
- 03.** Vous protéger des risques juridiques : tous les documents transmis sont contrôlés et authentifiés par Actradis, tiers de confiance.
- 04.** Avoir un dossier administratif unique, toujours complet et à jour, disponible pour tous vos clients, en quelques clics 24H/24.
- 05.** Accéder gratuitement à notre service clients, à votre écoute pour vous aider et vous accompagner dans toutes vos démarches.
- 06.** Afficher une image de sérieux et de modernité.
- 07.** Faciliter et sécuriser vos réponses aux appels d'offres.



# Offire

## Offre OnceForeign

Offre réservée aux entreprises étrangères

# 588€

HT / an

Frais d'inscription : 39 €  
(uniquement la première année)

### Dépôt et mise à jour de vos documents

- Dépôt de vos documents en ligne en quelques clics
- Vérification et authentification de vos documents
- Alertes préventives avant expiration d'un document et relances personnalisées par téléphone pour mise à jour de vos documents
- Signature en ligne de vos déclarations sur l'honneur
- Archivage en ligne pendant 15 ans

### Diffusion et partage de vos documents

- Partage de vos documents sur la plateforme Actradis avec un nombre illimité de clients
- Simplification de vos candidatures aux appels d'offres

### Collecte des documents de vos fournisseurs

- Invitez gratuitement vos fournisseurs à déposer leurs documents sur la plateforme pour vous permettre de les collecter

### Administration, accompagnement et support

- Nombre d'utilisateurs en standard : 2
  - Accompagnement personnalisé tout au long de votre abonnement
  - Accès à une FAQ (Foire aux questions) dynamique sur la plateforme
  - Actradis
- Service client disponible gratuitement par téléphone et par e-mail

# Quels documents ?



## Vos documents obligatoires :

- Extrait Kbis ou carte d'identification au répertoire des métiers (*extrait D1*) (*mise à jour tous les 3 mois*)
- Attestation sociale de vigilance (URSSAF, SSI, MSA...) (*mise à jour tous les 6 mois*)
- Liste des salariés soumis à autorisation de travail pour ceux originaires de pays hors UE (\*) (*mise à jour régulièrement*) - *signée électroniquement*

## Des exemples de documents métiers :

- Attestation d'assurance décennale
- Attestation d'assurance décennale nominative
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle
- Attestation fiscale (*mise à jour tous les 6 mois*)
- Qualifications : Références, Qualibat, Carte professionnelle ou capacité de l'entreprise professionnelle
- Attestation de la caisse de congés payés et d'intempéries
- Attestation sur l'honneur (\*\*) (\*\*\*) - *signée électroniquement*

\* 27 pays de l'Union Européenne, Suisse, Monaco, Andorre, Saint-Marin.

\*\* Sur la base de l'Attestation sur l'honneur fournie par Actradis.

\*\*\* En Marché privé, l'Attestation sur l'honneur relative à la lutte contre le travail dissimulé a été supprimée par le Décret n° 2011-1601 du 21/11/2011.

# Nous contacter



01 77 70 39 19 (tapez 2)



serviceclients@actradis.fr



67 Rte de la Reine, 92100 Boulogne-Billancourt



www.actradis.fr

